

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

# COMITE DE SUIVI DE SITE du 11/07/2019

## Fibre Excellence

DREAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR



## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/2018 pour FIBRE EXCELLENCE

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

Suivi du respect des arrêtés du 02/10/17 (mise en demeure et urgence)

- Contrôles de la réalisation et des résultats de mesures des émissions de poussières dans le cadre de la surveillance renforcée (Contrôles tous les 15 jours par organisme extérieur)
- Suivi de l'avancement des mises en conformité des émissaires (chaudière à écorce, chaudière à liqueur noire, fours à chaux)

Chaudière à écorce :

- Pas de dépassements constatés : Résultats très faibles depuis 20/08/2018 (< 20 mg/Nm<sup>3</sup> de poussières)
- Pas de nouveaux dépassements constatés en dioxine et furanes : Pour mémoire valeur de 2.74 ng/Nm<sup>3</sup> le 19/09/2018 pour une VLE : 0,1 ng/Nm<sup>3</sup> : vigilance mais valeur pas cohérente avec les résultats habituels très faibles,



## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/2018 pour FIBRE EXCELLENCE

Suivi du respect des arrêtés du 02/10/17 (mise en demeure et urgence)

### Chaudière à liqueur noire

- pas de dépassements constatés, valeurs en poussières très faibles depuis octobre 2018 < 30 mg/Nm3

### Fours à chaux

- pas de dépassements de la valeur limite d'émission (VLE) de 150mg/Nm3 en poussières depuis le 13/09/2018
- mais difficultés pour atteindre la norme prévue par la directive européenne IED (voir diapositives suivantes)

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR



## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/2018 pour FIBRE EXCELLENCE

### Inspection du 15/02/2019

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

- Inspection sur les émissions des fours à chaux (Contrôles tous les 15 jours par organisme extérieur)
- Fortes concentrations en H<sub>2</sub>S : dépassements systématiques de la VLE de 30 mg/Nm<sup>3</sup> depuis le 04/10/2018 : jusqu'à 563 mg/Nm<sup>3</sup> le 11/02/2019
- Dépassements fréquents en SO<sub>2</sub> de la VLE de 500 mg/Nm<sup>3</sup> : jusqu'à 1930 mg/Nm<sup>3</sup> le 11/02/2019

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR



## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/2018 pour FIBRE EXCELLENCE

### Rappel des constats de l'inspection du 30/10/2018

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

- - **Bruit** : 1 écart pour dépassement en zone à émergence réglementée malgré le mur anti-bruit d'un tambour écorceur
  - **Odeurs** :
    - nécessité de cadrer réglementairement un plan d'action sur les 30 sources identifiées dans les études Olentica
    - 1 écart constaté : incinération des gaz collectés dans les bacs à liqueur noire (18%) et dans l'atelier Tall Oil non opérationnelle pour des raisons de sécurité
  - **Gestion des eaux** : 3 écarts sur la gestion des eaux pluviales et des eaux susceptibles d'être polluées suites à des pollutions accidentelles ou un incendie



## **Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE**

Suites des inspections du 30/10/2018 et du 15/02/2019

**CSS**

**FIBRE  
EXCELLENCE**

**SEDE**

Rapport DREAL du 26/04/2019 proposant un arrêté de mise en demeure et un arrêté complémentaire :

- **Projet d'arrêté de mise en demeure :**
  - mise en conformité totale sur la gestion des eaux mi 2020,
  - mise en conformité bruit au 30/09/19,
  - mise en conformité rejets composés soufrés des fours à chaux sous 1 mois,
  - mise en conformité incinération gaz des bacs LN (18%) et de l'atelier Tall Oil au 31/12/2019,
  
- **Projet d'arrêté complémentaire :**
  - mettre en place les solutions techniques pour traiter les 28 sources d'odeurs identifiées dans le rapport OLENTICA

**11/07/2019**



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR



# Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE

## Inspection du 15/05/2019

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Liberté • Égalité • Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement

PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

- Inspection sur les biocides utilisés dans les tours aéroréfrigérantes et sur la thématique eaux souterraines et sites pollués
- 5 écarts sur la thématique biocides : carnet de suivi et stratégie d'utilisation incomplets, manque d'analyse des produits de décomposition des biocides utilisés, stockage non approprié
- Remarque sur l'amélioration du suivi piézométrique et sur l'interprétation des résultats



## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019

### Evaluation des Risques Sanitaires (ERS) et Interprétation de l'Etat du Milieu (IEM) :

- Tierce expertise de l'étude initiale de 2016 réalisée par le cabinet Arcadis confiée à l'INERIS.
- Mise à jour nécessaire de l'ERS / IEM pour intégrer toutes les recommandations de l'INERIS : prélèvements complémentaires dans les sols, dans les végétaux, dans les œufs, dans les sédiments en sortie de rejets aqueux, potentiellement dans les poissons, etc .... :

=> délai très long de réalisation (plan d'échantillonnage en cours à faire valider par l'INERIS pour la mise à jour complète)



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR





## **Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE**

**CSS**

**FIBRE  
EXCELLENCE**

**SEDE**

**11/07/2019**

### Démarche IED :

- **Directive IED : Prévention et réduction intégrée de la pollution : conclusions sur les meilleures techniques disponibles (MTD) parues le 26/09/2014 → objectif : mise en conformité au 26/09/2018**
- **Retard dans l’instruction des demandes de dérogation**
  - Transmission tardive du dossier de demande de dérogation par l’exploitant : juin 2018 : **jugé incomplet**
  - Compléments demandés par la tierce expertise sur l’ERS / IEM peuvent impacter l’instruction pour certains paramètres
- **Problème de retard récurrent au niveau national pour l’instruction des demandes de dérogation :**
  - **différentes manières d’instruction : par ex :  
Pour le site de Saint-Gaudens, la dérogation pour les composés soufrés a été accordé sous réserve d’études complémentaires**



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE

### Démarche IED :

- **Arrêté préfectoral du 25/02/2019**
  - sous 1 mois : dossier de demande complété avec les éléments demandés par l'INERIS sur les composés soufrés
  - sous 3 mois : porté à connaissance pour la reconversion du site à la production de pâte écrue
  - sous 4 mois : ERS/IEM complétée
- **Dossiers mis à la consultation publique :**
  - dossier de réexamen
  - demande de dérogations
  - ERS/IEM complétée intermédiaire
  - Tierce expertise de l'INERIS
  - Note de cadrage de l'INERIS du 04/06/2018



CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE

### Démarche IED (suite) :

### Dérogations demandée par l'exploitant : évolution par rapport au dossier de 2018

Equipement / Elément	Paramètre	Unité	MTD concernée	NEA	Valeur site 2017	Dérogation demandée par FIBRE EXCELLENCE
Rejets Aqueux	Débit	(m <sup>3</sup> /tSA)	MTD 5	25 - 50	71,6	Générale – seuil 65 m <sup>3</sup> /tSA
	DCO	(kg/t)	MTD 19	7 - 20	54,8	Spécifique – délais Avril 2021
	MES	(kg/t)	MTD 19	0,3 – 1,5	16,8	Spécifique – délais Avril 2021
	AOX	(kg/t)	MTD 19	0 – 0,2	0,41	Spécifique – délais 2023 (12)
Chaudière LN	Phosphore	(kg/t)	MTD 19	0,01 – 0,03	0,17	Spécifique – délais Avril 2021
	S gazeux (94,11% du H <sub>2</sub> S + 50% du SO <sub>2</sub> )	(kg S/tSA)	MTD 21	0,03 – 0,17	0,19	Générale – seuil 0,30 kg/tSA
Fours à Chaux	Poussières	(mg/Nm <sup>3</sup> )	MTD 27	10 - 30	445	Spécifique – délais Novembre 2019
		(kg/tSA)		0,005 – 0,03	0,32	
	Oxydes de soufre (exprimés en SO <sub>2</sub> )	(mg/Nm <sup>3</sup> )	MTD 24	55 - 120	269	Spécifique – délais Novembre 2019
	S gazeux (94,11% du H <sub>2</sub> S + 50% du SO <sub>2</sub> )	(kg S/tSA)	MTD 24	0,055 - 0,12	0,16	Spécifique – délais Novembre 2019

Tableau 67 : Synthèse des demandes de dérogations formulées par FIBRE EXCELLENCE Tarascon



## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE

### Démarche IED (suite) :

- ERS / IEM complétée intermédiaire :
  - Compléments apportés sur les composés soufrés
  - H2S : exposition comparée à la Valeur Toxicologique de Référence (VTR) : 2  $\mu\text{g}/\text{Nm}^3$
  - SO2 : pas de VTR mais comparaison à la valeur réglementaire en moyenne annuelle de 50  $\mu\text{g}/\text{Nm}^3$  ainsi que la recommandation de l'OMS de 20  $\mu\text{g}/\text{Nm}^3$  en moyenne journalière
  - Conclusion : le milieu air est dégradé pour l'H2S et le SO2 mais le fonctionnement du site de Fibre Excellence peut être considéré comme acceptable en terme d'impact sanitaire pour ces paramètres sous réserve de la maîtrise de ses émissions.
  - Vigilance : La démarche ERS /IEM permet une évaluation pertinente pour le risque chronique. Le risque aigue (pics de pollution) n'est pas à négliger

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE

### Démarche IED (suite) :

- Cas des émissions de poussières :
  - Sur proposition de la DREAL, les VLE de la directive IED ont été anticipées par l'arrêté préfectoral du 25/02/2019 (sans attendre la fin de l'instruction du dossier):
    - Chaudières à écorce et à liqueur noire : VLE 40 mg/Nm<sup>3</sup>
    - Fours à chaux : 30 mg/Nm<sup>3</sup> en moyenne annuelle et 45 mg/Nm<sup>3</sup> en moyenne journalière
  - Résultats des Contrôles tous les 15 jours par organisme extérieur :
    - Chaudières à écorce et à liqueur noire : respect VLE IED
    - Fours à chaux : non respect (valeurs mesurées entre 23 et 121 mg/Nm<sup>3</sup>)  
=> Sanctions administratives en préparation



CSS

FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR

## Actions de l'inspection des installations classées depuis le CSS du 28/11/18 pour FIBRE EXCELLENCE

### Suivi environnemental :

- Retrait des équipements d'Atmosud début 2019
- Réunion des services concernés : ARS, Atmosud, Santé Publique France et DREAL sur les suites à donner
- Lettre de demande à l'exploitant de mettre en place un suivi environnemental :
  - suivi des retombées de poussières en 3 points
  - suivi des particules fines à l'École du Petit Castelet
  - suivi H2S sur 3 points (tubes passifs relevés tous les 15j acceptés dans un premier temps mais ne permettent pas de suivre les pics de rejet ponctuel)
- Premiers résultats en H2S au niveau de l'école du Petit Castelet  
    < 0.26 µg/Nm3 du 8 au 23/04/19  
    0.61 µg/Nm3 du 9 au 24/05/19





CSS

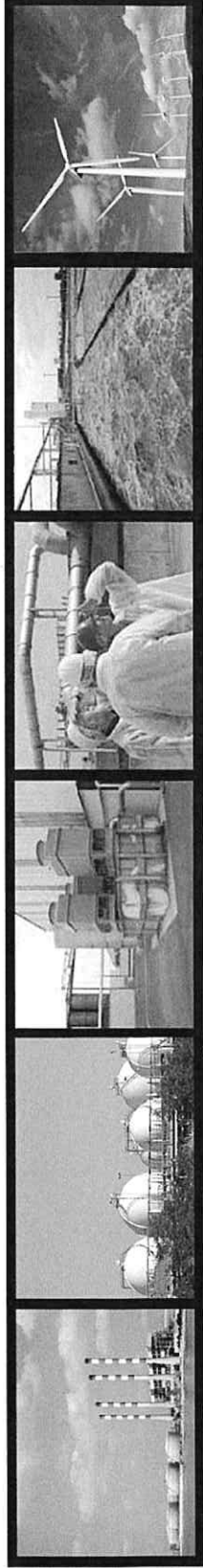
FIBRE  
EXCELLENCE

SEDE

11/07/2019



Direction régionale  
de l'Environnement,  
de l'Aménagement  
et du Logement  
PROVENCE  
ALPES-CÔTE D'AZUR



# COMITE DE SUIVI DE SITE du 11/07/2019

## Fibre Excellence

### MERCI DE VOTRE ATTENTION

